NOTIFICATION

Addendum

La communication ci-après, datée du 4 août 2020, est distribuée à la demande de la délégation des États-Unis d'Amérique.

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

**Intitulé:** Règles relatives à de nouvelles utilisations importantes de certaines substances chimiques (19-5.B)

|  |
| --- |
| **Motif de l'addendum:** |
| [ ] | Modification du délai pour la présentation des observations - date |
| [ ] | Adoption de la mesure notifiée - date: |
| [X] | Publication de la mesure notifiée - date: 3 août 2020 |
| [X] | Entrée en vigueur de la mesure notifiée - date: 2 octobre 2020 |
| [X] | Accès au texte final de la mesure[[1]](#footnote-1):<https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-08-03/html/2020-15014.htm><https://www.govinfo.gov/content/pkg/FR-2020-08-03/pdf/2020-15014.pdf><https://members.wto.org/crnattachments/2020/TBT/USA/final_measure/20_4707_00_e.pdf> |
| [ ] | Retrait ou abrogation de la mesure notifiée - date:Cote pertinente si la mesure fait l'objet d'une nouvelle notification: |
| [ ] | Modification de la teneur ou du champ d'application de la mesure notifiéeNouveau délai pour la présentation des observations (le cas échéant): |
| [ ] | Publication de directives d'interprétation et accès au texte1: |
| [ ] | Autres: |

**Teneur:** ORGANISME: *Environmental Protection Agency* - EPA (Agence pour la protection de l'environnement)

ACTION: Règle finale

RÉSUMÉ: L'EPA publie des règles relatives à de nouvelles utilisations importantes (SNUR) au titre de la Loi sur la réglementation des substances toxiques (TSCA) pour des substances chimiques ayant fait l'objet d'avis précédant la fabrication (PMN). Elles prévoient l'obligation, pour les personnes concernées, d'adresser une notification à l'EPA au moins 90 jours avant d'entreprendre la fabrication (terme défini dans la loi comme englobant l'importation) ou la transformation de l'une quelconque de ces substances chimiques aux fins d'une activité désignée comme une nouvelle utilisation importante dans la règle. Cette notification déclenche le processus d'évaluation par l'EPA de la substance chimique, compte tenu des conditions d'utilisation définies, pendant la période d'examen correspondante. Les activités de fabrication ou de transformation aux fins d'une nouvelle utilisation importante ne peuvent pas débuter avant que l'EPA ait achevé son examen de l'avis, établi une détermination appropriée au sujet de cet avis et pris les mesures requises au terme de cette détermination.

CALENDRIER: La règle prend effet le 2 octobre 2020. Aux fins de la procédure d'examen judiciaire, la règle sera promulguée le 17 août 2020 à 13 heures (heure normale de l'Est).

La règle finale et la proposition de règle notifiée sous la cote [G/TBT/N/USA/1525](https://docs.wto.org/imrd/directdoc.asp?DDFDocuments/t/G/TBTN19/USA1525.DOCX) portent le numéro de dossier de consultation (*docket*) EPA-HQ-OPPT-2019-0495. Le dossier relatif à cette demande de renseignements est disponible sur le site [Regulations.gov](http://www.regulations.gov/) à l'adresse suivante:<https://www.regulations.gov/docket?D=EPA-HQ-OPPT-2019-0495> et permet d'accéder aux documents principaux et aux documents justificatifs, ainsi qu'aux observations reçues. Les documents sont également disponibles sur le site [Regulations.gov](http://www.regulations.gov/) en effectuant une recherche par numéro de dossier de consultation (*docket* *number*).

**\_\_\_\_\_\_\_\_\_\_**

1. Il est possible d'indiquer une adresse de site Web, de joindre un fichier en format pdf ou de fournir tout autre renseignement permettant d'accéder au texte de la mesure finale et/ou des directives d'interprétation. [↑](#footnote-ref-1)